Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260629-2026_68BIS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2026

BREC'H – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

DELIBERATION 2026/68 FINANCEMENT DES CLASSES DE DECOUVERTE ET TRANSPLANTEES DES ECOLES PRIMAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le conseil municipal, dûment convoqué par voie dématérialisée le 23 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 29 juin à 18h30, salle du conseil municipal, sous la présidence de Fabrice ROBELET, Maire.

Étaient présents : M. Fabrice ROBELET, Mme Chantal MAHIEUX, M. Erwan LE DIZEZ, Mme Caroline LE BAYON, M. Stéphane LE BOULER, Mme Morgane GUERLAIS GOUAS, M. Bernard RAUD, Mme Anne LE GOFFE, Mme Marie-France BLONDEAU, Mme Michelle ROYER, M. Hervé LE ROUZIC, Mme Annie THOMAS, M. Jean-Pierre KERBART, M. Yann GEFFROY, M. Stéphane COUDERC, Mme Régine NAYEL, Mme Maud BOURLIEUX-DANIEL, M. Dominique NAYEL, M. Yannick LE BRETON, Mme Sabrina BOTHUA, Mme Hélène SERVE-CATELIN, Mme Virginie CATHELIN, M. Steven LE MOULLEC, Mme Valérie REDUREAU, M. Tugdual GAUTER et M. Stanislas BOUREAU

Étaient excusés : M. Patrick LEFRANC (Pouvoir donné à M. Jean-Pierre KERBART) ; M. Armand GRUIEC (Pouvoir donné à Mme Chantal MAHIEUX) et Mme Florence LE COGUIC (Pouvoir donné à Mme Valérie REDUREAU)

Secrétaire de séance : Mme Morgane GUERLAIS GOUAS

Rapporteur : Caroline LE BAYON

Mme Le Bayon rappelle que les modalités de financement des classes de découverte et classes transplantées sont fixées par année scolaire.

La commune participe au financement des classes de découverte selon les modalités suivantes :

- Une enveloppe de 12,80€ par élève et par nuitée (brechois ou enfants non brechois scolarisés à Brec'h et bénéficiant d'une dérogation scolaire) dans le cadre d'une classe de neige ou de découverte, dans la limite de 7 nuitées et d'un séjour tous les deux ans ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260629-2026_68BIS-DE

- Une enveloppe de 12,80€ par élève pour les classes transplantées sans nuitée d'au-moins 2 jours consécutifs ou non, dans la limite d'une classe transplantée tous les deux ans.

Un bilan des versements passés est effectué à chaque nouvelle délibération.

Pour l'année scolaire 2024/2025, le bilan est le suivant :

Tiers	Objet	Montant TTC	Date mandatement
OCCE 56 KERSTRAN	Classe de découverte Doué en Anjou du 24 au 26/03/2025	1 150.00€	10/04/2025
OGEC STE THERESE	Classe verte Périgord du 2 au 6/06/2025	1 350.00€	16/06/2025
OGEC STE THERESE	Classe de mer Locmariaquer du 22 au 23/05/2025	100.00€	16/06/2025
OGEC GABRIEL DESHAYES	Classe de mer St Philibert du 23 au 27/06/2025 sans nuitée	75.00€	11/07/2025
OCCE PONT DOUAR	Classe de découverte Doué en Anjou du 3 au 6/06/2025 3 nuitées	1 537.50€	18/06/2025
OGEC GABRIEL DESHAYES	Classe verte Périgord du 23 au 27/06/2025 4 nuitées	200.00€	11/07/2025
OGEC SACRE CŒUR	Classe de mer St Philibert des 10 et 12/06/2025	225.00€	07/08/2025

Pour l'année scolaire 2025/2026, le bilan, à la date du 18/06/2026, est le suivant :

Tiers	Objet	Montant TTC	Date mandatement
DIWAN	Classe de découverte Tremargat du 22 au 24/09/2025	179.20€	18/11/2025
OGEC SACRE CŒUR	Classe de découverte Normandie du 6 au 20/03/2026 4 nuitées	921.60€	23/03/2026
OGEC SACRE CŒUR	Classe de découverte Quiberon des 18 et 19/05/2026	550.40€	05/06/2026
OGEC STE THERESE	Classe de mer Locmariaquer du 30/03 au 3/04/2026	128.00€	05/06/2026
DIWAN	Classe découverte Locmariaquer du 18 au 19/05/2026 - sans nuitée	12.80€	12/06/2026
DIWAN	Classe découverte Locmariaquer du 1er au 02/06/2026 - sans nuitée	76.80€	12/06/2026
DIWAN	Classe découverte Locmariaquer du 21 au 22/05/2026 - une nuitée	12.80€	12/06/2026

Pour la prochaine année scolaire, il est proposé de reconduire le forfait selon les modalités applicables en 2025-2026.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260629-2026_68BIS-DE

La demande de subvention doit être adressée en mairie un mois avant la date de départ.

La subvention est versée après le déroulement de la classe de découverte ou classe transplantée, sur présentation de la liste des enfants ayant participé.

La commission Finances – Administration générale consultée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE les modalités de financement des classes de découverte et classes transplantées des écoles primaires telles que présentées ci-dessus,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

29 pour ; 0 abstentions ; 0 contre

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Fabrice ROBELET

